

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Léo, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno*

*Monsieur PÉDRINI Lélío est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**24 juin 2025**

**FONCIER ET URBANISME**

**ZONE D'ACTIVITES DE LA PORTE DES FLANDRES A AUCHY-LES-MINES -**  
**CESSION D'UN TERRAIN A LA SARL GROUPE H**  
**DELIBERATION MODIFICATIVE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

Par délibération n°2023/BC078 du 26 septembre 2023, le Bureau communautaire a décidé la cession d'un terrain à bâtir sur la zone d'activités de la Porte des Flandres au profit de la SCI PRO-IMMO, société de gestion immobilière de la SARL GROUPE H.

La SARL GROUPE H (nom commercial : NORD BTP) dont le siège social se situe à Camphin-en-Carembault (59133), 18 rue du Maréchal Foch, représentée par Mrs Hugo et Christian BARTIER, co-gérants, est un groupement d'entreprises basées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, intervenant dans la construction et la rénovation de bâtiment, tous corps d'état.

Toutefois, dans le cadre de son financement, la SARL GROUPE H a récemment demandé à pouvoir bénéficier d'une faculté de substitution au profit de toute personne morale, et ce dans l'attente de la constitution de la nouvelle société qui se portera acquéreur.

Il est précisé que les modalités du projet de construction et de la vente décidées lors de la précédente délibération restent inchangées, notamment la superficie approximative de 11 200 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage, à extraire de la parcelle reprise au cadastre d'Auchy-les-Mines section AS n°215 pour partie et le prix de 20 euros HT du m<sup>2</sup>, TVA en sus, soit un prix total approximatif de 224 000 € HT.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 16 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée de modifier la délibération n°2023/BC078 du 26 septembre 2023 en décidant la cession du terrain susvisé au profit de la SARL GROUPE H, ayant son siège à Camphin-en-Carembault (59133), 18 rue du Maréchal Foch, représentée par Messieurs Hugo et Christian BARTIER, co-gérants, ou de toute personne morale s'y substituant, les autres dispositions de la délibération demeurant inchangées. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** la modification de la délibération n°2023/BC078 du Bureau communautaire du 26 septembre 2023.

**DECIDE** la cession d'un terrain sis à Auchy-les-Mines, cadastré section AS n°215 pour partie, au profit de la SARL GROUPE H, ayant son siège à Camphin-en-Carembault (59133), 18 rue du Maréchal Foch, représentée par Messieurs Hugo et Christian BARTIER, co-gérants, ou de toute personne morale s'y substituant, les autres dispositions de la délibération n°2023/BC078 du Bureau communautaire du 26 septembre 2023 demeurant inchangées.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,

Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **26 JUIN 2025**

Et de la publication le : **30 JUIN 2025**

Par délégation du Président,

Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

*[Handwritten signature in blue ink]*



**LECONTE Maurice**

*[Handwritten signature in blue ink]*